

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Une double cohérence

Un de nos lecteurs déplore que *La Nation* rejette l'initiative sur les naturalisations pour un motif fédéraliste qu'il juge mineur en regard de l'importance de l'objet. Nous reprochons en effet à l'initiative d'attribuer la compétence en matière de naturalisation aux communes alors que, dans notre canton, c'est l'Etat qui prend la décision de naturaliser. C'est faire preuve d'un formalisme juridique dérisoire, estime notre contradicteur, face à la dérive politique qui réduit la naturalisation à un acte purement administratif.

Ce débat n'est pas nouveau. Il nous est déjà arrivé, à notre grand déplaisir, de nous opposer par fédéralisme à des lois ou des articles constitutionnels dont nous approuvions les principes de base. Je pense à «Jeunesse sans drogue», par exemple, ou aux multiples initiatives fédérales tendant à renforcer la répression de l'avortement.

La position fédéraliste est mal comprise dans une époque où l'unification est considérée comme un bien en soi. Ceux qui l'invoquent sont toujours suspects soit d'abandonner lâchement un juste combat soit de dissimuler d'autres intérêts, généralement inavouables.

Cela fait qu'un fédéraliste ne peut espérer être crédible que s'il est fédéra-

liste en toute occasion. Prenons le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, qui a combattu la nouvelle loi sur la santé au nom des cantons, ou le conseiller national Roger Nordmann, qui a accusé l'initiative sur les naturalisations d'être «anti-vaudoise». Nous les approuvons pleinement. Mais il faut bien reconnaître que, dans leur bouche, l'argument fédéraliste n'a aucun poids. Je ne dis pas qu'ils ne croient pas ce qu'ils disent. Je dis simplement que ces politiciens ont soutenu trop d'autres projets fédéraux «anti-vaudois» pour ne pas avoir l'air de fédéralistes en toc (d'autres protestations fédéralistes de leur part lors de votations ultérieures nous contraindraient évidemment à revenir sur ce jugement).

Nous n'acceptons jamais une loi ou un article constitutionnel centralisateur, même si la centralisation porte sur un point de détail. Cette cohérence dans la durée donne au discours fédéraliste de *La Nation* une crédibilité que même nos adversaires reconnaissent.

Mais la cohérence interne d'un discours politique n'est que la moitié du chemin. Le discours marxiste aussi est parfaitement cohérent. Le discours doit également présenter une cohérence externe,

c'est-à-dire refléter fidèlement la réalité. Il faut donc dire pourquoi nous jugeons indispensable de défendre la moindre parcelle de souveraineté vaudoise.

La communauté politique forme un tout. Polis et ajustés par l'usage et l'expérience, les éléments de culture et de moeurs qui la constituent interagissent les uns sur les autres. C'est particulièrement le cas des institutions politiques et juridiques, où chaque élément ne prend son sens plein qu'en liaison avec tous les autres et avec l'ensemble. Et de même, chaque altération d'un élément retentit sur tous les autres et sur l'ensemble. C'est exactement de cela qu'il s'agit avec l'initiative.

Dans la majorité des cantons suisses, la puissance publique est diluée sur les trois niveaux communal, cantonal et fédéral. Dans le Canton de Vaud, elle est concentrée dans les mains de l'Etat cantonal. C'est ce qui explique que les communes vaudoises soient plus étroitement subordonnées à l'Etat que partout ailleurs en Suisse. Et c'est aussi, d'ailleurs, ce qui explique la résistance fédéraliste que le Canton de Vaud a bien souvent manifestée. Attitude non pas contradictoire, mais symétrique, révélant la primauté du pouvoir cantonal tant

à l'égard des communes qu'à l'égard de l'alliance fédérale. Et c'est ce qui explique, enfin, que la compétence en matière de naturalisation, un attribut essentiel de la souveraineté, soit l'affaire de l'Etat de Vaud et non de ses communes.

L'initiative, c'est-à-dire, finalement, la Confédération, intervient dans notre ménage cantonal alors qu'elle n'a strictement rien à y faire sinon des dégâts. Un OUI le 1^{er} juin introduirait dans notre droit cantonal des particularités que nous ne critiquons pas en soi mais qui lui sont étrangères et y engendraient un désordre dont il peut se passer.

Notre correspondant nous rétorquera que l'affaiblissement de la souveraineté vaudoise est minime en l'occurrence. Nous répondons que toute atteinte à la souveraineté est capitale et inacceptable. Quoiqu'il en soit, la multiplication de ces atteintes minimes, dans tous les domaines de la législation, vide progressivement le pouvoir cantonal de toute réalité tandis que l'administration fédérale s'épaissit d'innombrables compétences politiques qu'elle ne peut gérer que de façon bureaucratique. La centralisation conduit ainsi à une double incohérence. D'où notre refus.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Juvenilia LXXXVI

Souvent les maîtres affublés de surnoms par leurs élèves sont des peaux de vache. «Boule de billard» est mon appellation auprès de certains galopins de VSO. J'ai la faiblesse de croire que c'est surtout par affection qu'ils mettent en évidence une particularité capillaire. D'autres me saluent gentiment d'un «Bonjour Mr. Propre!»

Longtemps, j'ai eu la naïveté de croire à l'efficacité de mes exemples éducatifs: en effet, lorsqu'un papier ou un détritrus traîne dans un couloir, j'ai renoncé à demander qu'on le ramassât, à cause de la réponse invariable: «M'sieur, c'est pas moi!» et des laborieux palabres consécutifs. Donc je fais le travail moi-même, sans ostentation, mais dans l'espoir que l'exemple sera suivi. *Mr. Propre* était le label mérité couronnant mes efforts.

– Pas du tout, s'étonne Gabor, c'est seulement à cause de la ressemblance physique avec le type des produits de nettoyage.

Un peu déçu, je me console grâce à la comparaison: le célèbre *serial cleaner* est certes chauve, mais aussi costaud, calme et souriant. Ça me va tout à fait.

Hélas, Gabor considère ma modeste complexion d'un œil de maquignon averti et corrige impitoyablement sa première appréciation:

– Bon, c'est surtout la tête, parce que pour le reste, il faudra quand même revoir la masse musculaire.

J.-B. ROCHAT

Le Gruyère se déguste-t-il avec du Champagne?

La région de Champagne, en France, commercialise un vin selon une méthode particulière dont le principe est de rendre le nectar pétillant afin d'en masquer le goût quelconque. Ce procédé ainsi que le nom de ce vin sont protégés par une AOC et défendus avec acharnement par le Comité interprofessionnel du Vin de Champagne.

Un village vaudois portant le même nom que cette illustre région a dû renoncer à nommer le vin produit par ses vignes de son propre nom (qu'il porte depuis plus longtemps que la région française, selon ses défenseurs), suite aux négociations des premiers accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Le Conseil fédéral, dans sa grande sagesse et dans sa défense acharnée des intérêts supérieurs de la Confédération face à son puissant voisin devant lequel il ne saurait en aucune circonstance faire preuve de la moindre complaisance, avait alors accepté cette exigence. Fini donc le Champagne vaudois, va pour le Bonvillars AOC.

Tout récemment, un tribunal parisien a encore étendu l'interdiction d'utiliser le nom de Champagne aux biscuits et autres flûtes produits dans ce village parce que les «biscuits de Champagne» étaient «de nature à déprécier, banaliser et affaiblir l'appellation contrôlée Champagne, le consommateur final pouvant, à tort, croire que les producteurs du vin de Champagne sont à l'origine de la fabrication de ces gâteaux». Cela «aggravé par la nature industrielle des

fabrications litigieuses, nature qui s'associe mal avec le vin de Champagne qui est, de notoriété mondiale, un vin d'exception». La Maison Cornuz SA ayant annoncé qu'elle allait faire recours, l'affaire reste à suivre.¹

Le Champagne ne restera peut-être pas le seul touché par une telle interdiction. En effet, à la lecture d'un Décret du Premier ministre de la République française, on apprend que le Gruyère «est un fromage à pâte ferme, cuite, pressée, de couleur ivoire à jaune pâle, présentant obligatoirement des ouvertures de dimension allant de la grosseur d'un pois à celle d'une cerise.» «Le Gruyère peut également se présenter sous forme de portions ou de râpé.»

A côté d'autres détails techniques, il est indiqué que «le lait utilisé pour la fabrication provient uniquement de troupeaux laitiers composés de vaches de race Abondance, Tarentaise, Montbéliarde, Vosgienne, Simmental française» et surtout la liste des communes sur le territoire desquelles la production laitière et la transformation fromagère doivent être effectuées, toutes situées dans les départements de l'Ain, du Doubs, de l'Isère, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, des Vosges ainsi qu'en Savoie et en Haute-Savoie!

Devant une telle évidence législative, il nous semble clair que le Conseil fédéral doit préparer l'opinion publique suisse à abandonner la contrefaçon fabriquée par des producteurs fribourgeois de ce fromage français aux trous caractéris-

tiques. En effet, l'abandon de la production suisse de Gruyère serait, avec l'abandon du secret bancaire, un geste symbolique fort en direction de nos aimables partenaires européens.

Si Paris vaut une messe, l'Union européenne vaut-elle une flûte de Champagne et une lèche de Gruyère?

O. K.

¹ Cf. le site du Comité d'action pour la défense de l'identité et des intérêts de la Commune de Champagne: www.champagne-village.com

Votations fédérales du 1^{er} juin

NON

à l'initiative populaire
«Pour des naturalisations
démocratiques»

OUI

à l'initiative populaire
«Souveraineté du peuple sans
propagande gouvernementale»

NON

à l'article constitutionnel
«Qualité et efficacité
économique
dans l'assurance-maladie»

Charles Péguy: essayiste, philosophe, poète

Plus personne ne lit Péguy. Ou presque. Finkielkraut le cite beaucoup. Il doit bien être le seul. Hormis l'édition de *La Pléiade*, difficile de trouver ses livres dans les librairies. Tout semble épuisé. Mais Péguy ne s'épuise pas. Péguy est vivant. Péguy résiste au temps. Il suffit de le redécouvrir. Son œuvre est un espace de résistance contre les temps modernes. Elle nous aide à mieux les comprendre. *Notre Jeunesse* annonce l'engloutissement de l'humanité dans la stérilité du monde moderne. Nous sommes en 1910 et l'analyse de son temps nous apparaît aujourd'hui comme le diagnostic du foyer initial de la métastase cancéreuse dont nous sommes en train de vivre les prolongements extrêmes. Tout y est: l'omniprésence de l'argent et du plaisir, la domination intellectuelle sur le monde vivant, organique, foisonnant, la perte des valeurs chrétiennes.

Socialiste à ses débuts, il refusa très vite de sacrifier sa liberté de pensée aux doctrines de parti et décida d'éditer les *Cahiers de la Quinzaine*, seul, et à ses propres frais, avec la dot de sa femme comme unique soutien financier, ce qui lui permettait de continuer à penser librement le monde. On ne peut qu'admirer l'audace de cet homme! Il avait une famille à nourrir tout de même! Péguy est de ceux, peu nombreux, qui n'acceptent qu'une seule consigne: la vérité. La vérité des choses et la vérité des idées.

En 1908, il s'est converti au catholicisme. Péguy n'est pas seulement un écrivain profondément patriote, profondément républicain et profondément chrétien même si cela en soi est déjà suffisamment grave pour plaider coupable, il est surtout un poète visionnaire.

Il aime mélanger son expérience personnelle et la politique. Dans *L'Argent* (1913), il commence par évoquer son enfance à Orléans, l'école primaire, et par louer son maître d'alors, «le plus doux, le plus patient, le plus noble, le plus courtois»; ensuite, il fait l'éloge du peuple, «l'admirable peuple» de l'ancienne France en créant une phrase, un rythme très poétique, presque incantatoire; mais le vrai but du texte, sa raison profonde, n'apparaît que plus tard, à savoir une virulente critique de la grande bourgeoisie, de la bourgeoisie capitaliste. Aidée par la bourgeoisie intellectuelle des partis socialistes, elle a «infecté le peuple» de son esprit de gagner le plus d'argent en faisant le moins d'efforts possible. Péguy s'attaque de front au règne de l'argent tout en défendant la petite bourgeoisie, c'est-à-dire la classe moyenne d'aujourd'hui. Il

montre les conséquences de ce nouvel esprit sur la société: la désertion du travail, la déchristianisation du peuple, l'enseignement idéologique dans les écoles, l'illusion d'une égalité parfaite, le mépris de la pauvreté.

La plupart de ses essais réagissent à d'autres textes; il dialogue constamment avec d'autres hommes qui le provoquent, en poussant toujours plus loin, allant jusqu'à régler des comptes personnels avec certains de ses détracteurs. Bref, un vrai régal! *Clio*, un texte posthume, s'interroge avec brio sur la signification de l'art pour la vie temporelle, sur les rapports entre le lecteur et le livre, sur la nature de la persistance d'une œuvre artistique à travers le temps. Profondément marqué par le philosophe Henri Bergson, dont il suivit les cours, Péguy introduit la notion de la durée qu'il oppose au progrès en parlant de l'épaisseur de la durée, de la durée organique, celle vécue de l'intérieur, celle dont on ne sort pas, la durée de la mémoire. Elle s'oppose à la durée moderne, la durée historique qui n'est plus une durée, mais une accumulation, c'est regarder le passé de l'extérieur, de loin; on évoque des souvenirs (le beau vieux temps!) mais le passé est mort. Le passé est fini. Il ne compte plus (le fameux «il faut aller de l'avant! Seul l'avenir compte!»). Ce concept du temps est un concept puissant qui permet à Péguy de discerner les profondes mutations de la société.

L'oubli est naturellement lié à la thématique de la mémoire. L'oubli, ce regard zéro, comme il l'appelle, autrement dit le pire qui puisse arriver à une œuvre d'art, cet oubli est la figure même des temps modernes où tout est produit sur le mode de l'oubli et de l'oubliable, du jetable. C'est là le nouveau mode d'être de ce qu'on appelle encore des œuvres, faute de mieux. C'est qu'elles n'ont rien de significatif, rien d'important, rien de subsistant. Ce sont des produits de consommation destinés à divertir. Ce sont substantiellement des choses ayant pour destin d'être oubliées, voire plus: elles ressortissent entièrement à l'ordre du néant. Ne pouvant voir cette réalité, le monde qui les produit fait de l'oubli son mode de vie, afin de tirer tout vers le vide, qui se trouve dès lors ininterrogé, non critiqué, et comme resplendissant, à tel point que l'homme moderne se sent à l'aise en étant vide, en restant vide et que tout appel de plénitude l'effraie au plus profond de ses entrailles...

Clio est son plus beau texte, le plus abouti, le plus libre qu'il ait écrit, le

plus personnel. Sa pensée y est tout entière, d'une coulée cristalline. Il faudrait le donner à lire à l'école. Le texte est tellement riche, tellement foisonnant de sujets et d'idées, tellement généreux, tellement organique, et tellement d'actualité qu'il faudrait le donner à lire à l'école. Les séides de la nouvelle pédagogie, pétris d'égalitarisme, refusent l'héritage de la littérature, et préfèrent mettre sur un pied d'égalité une œuvre littéraire, un article du *Matin* et le mode d'emploi d'un appareil électroménager. Quelle bêtise! Quand on pense à tout ce qu'on manque et qu'on fait manquer aux générations suivantes! Transmission bouchée.

Péguy, poète visionnaire, travaillait d'arrache-pied pour vivre et faire vivre sa famille. Contraint de s'occuper de la gestion des *Cahiers*, il ne trouvait guère de temps à consacrer à des œuvres plus personnelles et plus importantes. Lire les textes des autres, faire la typographie, se rendre à l'imprimerie, écrire des textes d'introduction (qui parfois prenaient eux-mêmes la dimension d'un essai à part entière!), s'occuper de la paperasse journalistique, tout ça lui prenait du temps, énormément de temps. Il avait écrit *Clio* pendant les vacances d'été. Fécondes vacances. Nombre de ses textes sont restés inachevés. Manque de temps. Et pourtant il écrivait vite, ne corrigeait que très peu ses épreuves. Il travaillait sans plan, commençait un texte sans savoir où il le mènerait, et ne se gênait pas de reprendre cinq ou six fois les mêmes thèmes, les mêmes idées, les mêmes mots, de façon presque cyclique et dans une démarche hautement poétique; il écrivait sans répit, fébrilement, fiévreusement. Comme s'il savait qu'il n'avait pas de temps à perdre.

Il n'avait pas de temps à perdre. Le 5 septembre 1914, il est tué au front, laissant une œuvre hautement inachevée. Dans *Clio*, il est longuement question de Victor Hugo dont il loue la longévité. En tout cas, le destin de Péguy est à l'opposé de celui de Hugo et rejoint la mystique des poètes qui traversent la vie comme une étoile filante, Villon, Lautréamont, Rimbaud, Alain-Fournier, et d'autres. Le coup du destin, une fin inattendue, abrupte, une œuvre inachevée. Une œuvre hautement achevée dans son inachèvement même. Pas de vieillissement, mais beaucoup de mémoire.

Clio évoque la présence de la mort. Non pas hantise de la mort, mais présence de la mort en tant que fait, en

tant que fin de vie. Une simple étape. La mort, cette grande irréversible, comme il la nomme. Mourir, dans Homère, dit-il, c'est accomplir le destin de la vie. C'est une plénitude. Et puis il lui manque, dit-il, ce qu'il y a peut-être de plus grand dans le monde, de plus beau: de mourir jeune dans un combat militaire. Péguy, poète visionnaire. Visionnaire même de sa propre mort? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il voulait mourir pleinement lucide, qu'il voulait être capable de se voir mourir.

Le texte se termine sur une prophétie de l'Histoire. Dans l'Antiquité grecque, *Clio* est la muse de l'Histoire, celle qui donne la gloire. Dans le texte, qui est une sorte de récit philosophique, elle s'adresse à nous à la première personne du singulier. *Clio* énonce une prophétie pour Péguy. Pas même un demi-siècle, lui dit-elle. «Depuis quinze ans que vous ramez sur cette galère, vous vous sentez à bout tous les jours.» «Vous ne vous voyez pas dans trente-cinq ans.» «Mais vous vous représentez fort bien, et je me représente avec vous, ce que vous penserez le jour de votre mort.» Se voir mourir, c'est transfigurer la peur de mourir, c'est ne plus ignorer la terrible réalité physique de sa propre mort, c'est souffrir de sa propre mort en sachant que la souffrance, la vraie, la souffrance morale, celle qui sauve, est un don du ciel.

Qualifié d'extrême droite, ce qui est ridicule, et discrédité par les défenseurs de la bonne pensée dominante que toute contradiction avec le système en cours expère, Péguy continue de bouger contre ceux qui refusent de bouger, au-delà des préjugés et des dogmes. Son œuvre brûle pour les gens du nouvel ordre; il est dangereux. Péguy visionnaire à tout vu venir: la liquidation une à une des anciennes conditions de vie, la destruction des rapports d'autorité à l'école, dans les familles, dans les entreprises, dans les communautés, dans les églises, au seul nom de l'égalité, cette nouvelle doctrine progressiste, qui impose un rapport d'indifférenciation absolue entre les hommes.

Lire Péguy aujourd'hui, c'est lire un grand penseur du XX^e siècle, puissant et fécond; c'est ouvrir une brèche dans une société où le changement est devenu perpétuel et vide de sens. C'est aussi, pour les gardiens du temple égalitariste, une raison suffisante de le discréditer. Soyons-en assurés!

LARS KLAWONN

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

«Ah oui! la démocratie!»

L'Hebdo du 15 mai sous la plume de M. Michel Beuret consacre tout un dossier intitulé: «Ruée vers l'Afrique: le Far West des Chinois» à l'extraordinaire expansion chinoise en Afrique, réalisée par la présence de 750000 «colons». Ce qui signifie aussi une perte sensible de l'influence occidentale. M. Beuret rapporte à ce propos cette remarque d'un Africain qui, comparant l'action des Chinois et des Occidentaux, déclare:

[...] «L'avantage de la Chine sur vous [les Occidentaux] c'est qu'elle ne s'occupe pas de politique. Enfin, pas selon la définition que vous en faites. Comment vous appelez ça déjà? Ah oui! la démocratie!» [...]

Revue de presse

En Europe et en Amérique, les dévots de la religion des Lumières s'imaginent que leurs croyances sont universellement acceptées. Or, une bonne partie de notre planète est allergique aux dogmes de la démocratie. Ce n'est pas pour nous déplaire.

E. J.

Les neiges d'antan

Le Temps du 16 mai publie une interview de Daniel Cohn-Bendit. La cheville «ouvrière» de la révolte des étudiants parisiens de mai 68, aujourd'hui député européen ronronnant à Strasbourg, y affirme notamment:

«...C'est vrai qu'il y avait à l'époque un surplus d'utopie, un peu fou, un désir d'utopie. On pouvait dire

n'importe quoi – par exemple vive la liberté, vive la Révolution culturelle chinoise! [...]

Se réclamer de Che Guevara ou de Mao Zedong était idiot. Nous, les libertaires, nous étions pour la Catalogne de 1936, les conseils ouvriers de 1917, les marins de Cronstadt. On était toujours pour les losers de l'histoire! C'est quand même problématique.»

Aujourd'hui Mao est oublié et, de son au-delà, le Che reste un des meilleurs vendeurs de T-shirts de la planète.

Cohn-Bendit, lui, regrette sa jeunesse. C'est ce qui fait de lui un homme exceptionnel...

Ph. R.

Loterie et bien commun

Le 22 avril dernier, un comité formé de personnalités issues des milieux culturels, sportifs et sociaux de l'ensemble de la Suisse (*dixit* le comité lui-même), a lancé une initiative populaire fédérale intitulée «Pour des jeux d'argent au service du bien commun».

De prime abord, nous avons eu à la fois de la sympathie et de la méfiance pour cette initiative. Méfiance en général parce que *La Nation* a toujours exprimé ses réserves à l'égard des jeux d'argent et des «gains» non gagnés qu'ils engendrent, méfiance également parce que (presque) toute initiative populaire fédérale crée de la centralisation. Sympathie parce que, d'une part, l'initiative fait référence au bien commun et, d'autre part, elle vise à régler son compte à la Commission fédérale des maisons de jeux (CFMJ) qui est une commission particulièrement envahissante et odieuse.

Sans entrer ici en matière sur le fond de l'initiative, il semble intéressant d'ex-

poser le contexte dans lequel elle s'inscrit; cela permet de mieux en saisir les enjeux.

En 2004, la CFMJ a en quelque sorte déclaré la guerre à la Loterie romande en interdisant les machines nommées Tactilo. Les Tactilo sont des machines de loterie à écran tactile; ces machines permettent d'acheter des billets de loterie qui ne sont pas émis sur du papier mais seulement affichés sur un écran tactile. Au lieu de gratter son billet, on touche sur l'écran les zones qu'on souhaite «gratter». Ces Tactilo ne sont pas des machines de jeux de hasard car les billets qu'affichent ces machines ne sont pas générés au hasard; les billets et leur ordre de tirage sont prédéfinis sans que le joueur ne les connaisse.

La distinction entre jeux de hasard et loteries est ici capitale. En effet, les jeux de hasard sont soumis à la surveillance fédérale de la CFMJ et ne peuvent être exploités que dans des casinos,

tandis que les loteries, bien que formellement soumises au droit fédéral, bénéficient d'une large délégation de compétences en faveur des cantons et échappent à la CFMJ au profit de la Loterie romande.

Selon la catégorie, la destination des gains générés par le jeu diffère passablement: alors que les jeux de hasard (fédéraux) servent à financer l'AVS via un impôt très élevé, les loteries (cantonales) alimentent des projets locaux d'associations culturelles, sportives ou sociales via la Loterie romande.

On comprend dès lors mieux l'initiative: elle est un épisode d'une lutte entre la CFMJ – créée en 2000 par la Confédération – et la Loterie romande – créée en 1937 par les cantons de Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Genève –, c'est-à-dire entre une conception de la loterie libérale et fiscalisée et une conception traditionnelle, directement liée à des activités d'intérêt public.

Juridiquement, le Tactilo de la Loterie romande devrait logiquement demeurer soumis au régime visant les loteries puisque, comme déjà exposé, il répond à la définition de la loterie.

Politiquement, il nous semble également justifié d'éviter que la Confédération ne s'empare de revenus actuellement destinés à la Loterie romande, revenus qui permettent à la Loterie romande d'être une institution efficace et très innervée dans le soutien qu'elle apporte à des projets locaux. La Loterie romande permet à certaines communautés intermédiaires de survivre financièrement; cela est précieux.

De l'impôt fédéral ou du mécénat local, nous préférons bien entendu le second. Nous reviendrons toutefois dans un article ultérieur sur les propositions de l'initiative «Pour des jeux d'argent au service du bien commun».

JULIEN LE FORT

Drogue à Lausanne, c'est reparti pour un tour

L'éditorial de *Lausanne Cités* du mercredi 30 avril dernier, écrit par M. Pierre Kottelat, revient sur la politique lausannoise de la drogue. On y apprend qu'«entre la gauche et la droite le temps est à la décrispation». D'ailleurs «le 30 juin prochain toutes les formations politiques lausannoises participeront aux états généraux de la toxicomanie proposés par les socialistes». Pour les professionnels de la branche qui préparent la rencontre, «les défis liés à la drogue sont en perpétuelle mutation» et «le refus d'un local d'injection n'a rien arrangé». En conclusion, M. Kottelat espère que «les uns et les autres sauront dépasser la stérile querelle autour de la thématique prévention-répression qui a bloqué le dossier jusqu'à aujourd'hui et apporter des solutions innovantes».

En réalité, la campagne de vote n'a pas opposé la gauche et la droite, même

si elle a été conduite par le groupe *Lausannensembles*. Le combat opposait les partisans du *shootoir* (et parmi eux nombre de gens de droite) et les opposants (qui comptaient aussi des gens de gauche). Il n'y avait pas entre eux une simple «crispation» due à une mauvaise communication, mais des oppositions de principe clairement formulées et sans possibilité de synthèse ou d'accord. Aujourd'hui, ces oppositions de principe sont inchangées. Le nier au nom d'une prétendue «dégrispation» des partis ou du pseudo-dépassement d'une «stérile querelle» ne peut qu'induire le lecteur en erreur. On l'a encore vu à propos des «assises» mises sur pied le 13 mars dernier par M. Jean-Christophe Bourquin, municipal lausannois. Les opposants en ont été exclus et la vingtaine de participants étaient tous, à deux exceptions près, partisans du *shootoir*.

Or, c'est sur la base du procès-verbal de ces assises que les états généraux de juin vont débattre. On est bien parti.

Dire que «les défis liés à la drogue sont en perpétuelle mutation», c'est laisser entendre que ce que disaient les opposants lors du vote était peut-être pertinent à l'époque, mais que c'est complètement dépassé aujourd'hui. En réalité, les problèmes fondamentaux posés par la dépendance et ses conséquences individuelles et sociales, d'une part, et par le sevrage, la réhabilitation et la réinsertion, de l'autre, n'ont pas changé le moins du monde.

Ecrire, mine de rien et sur le ton de l'évidence, que «le refus d'un local d'injection n'a rien arrangé», c'est affirmer sournoisement qu'une acceptation aurait permis d'améliorer la situation. Affirmation gratuite, c'est le moins qu'on puisse dire! C'est même le contraire qui est vrai. Le refus a arrangé précisément cette chose essentielle: Lausanne est dispensée par sa population d'héberger un *shootoir*, ce lieu impossible du non-droit légal et de la consommation sanitaire de poisons, avec ses files de consommateurs en manque, ses ambulances-navettes de nuit comme de jour, ses détritiques répandus à la ronde et ses *dealers* en maraude. Si ça n'est pas un progrès!...

En ce qui concerne l'appel conclusif un peu enfantin à trouver des «solutions

innovantes», la seule innovation certaine sera la présentation d'une nouvelle tactique pour introduire le *shootoir* refusé le 6 juillet 2007.

On a déjà commencé, d'ailleurs, en évoquant la possibilité de créer un «bistrot social». A première vue, le bistrot social est un simple havre de paix, un lieu de rencontre à la disposition des toxicomanes. Cela a l'air bénin, au point que les opposants au *shootoir* eux-mêmes n'ont pas exclu la création d'un tel lieu, il est vrai sous la condition qu'il soit incorporé à un dispositif général orienté à terme vers l'abstinence. Même ainsi, cependant, c'est faire preuve de beaucoup d'angélisme. Nous tenons quant à nous pour certain que ce bistrot ne sera qu'une première étape et que le marché puis la consommation de drogue s'y s'établiront dans les jours qui suivront son inauguration; que cette évolution appellera une «médicalisation» accrue du bistrot, voire, comme dans certaines soirées de danse branchées, l'intervention de spécialistes officiels contrôlant gratuitement la qualité des stupéfiants; et, finalement, que la transformation de ce bistrot en local d'injection «ordinaire» s'ensuivra comme une conclusion naturelle.

Nous attendons avec intérêt les conclusions des états généraux.

O. D.

Initiative populaire générale: La Nation avait raison

Le 9 février 2003, le peuple et les cantons suisses ont accepté une révision des droits populaires, comprenant l'introduction d'une nouveauté: l'initiative populaire générale (art. 139 a Cst. féd.). Rappelons qu'il s'agit, par une proposition conçue en termes généraux, de «demander l'adoption, la modification ou l'abrogation de dispositions constitutionnelles ou législatives».

La Nation s'est opposée à plusieurs reprises à l'initiative populaire générale¹, en raison notamment de son atteinte à la souveraineté des cantons et de sa complexité extrême.

Dans un rapport du 21 février 2008², la Commission des institutions politiques du Conseil national propose de renoncer à l'initiative populaire générale et d'abroger l'article 139 a de la Constitution fédérale!

La mise en œuvre de ce nouvel instrument de la démocratie directe soulève des problèmes pratiques insurmontables, pour différentes raisons, liées au bicaméralisme (le Parlement fédéral étant formé de deux chambres), à la possibilité de présenter un contre-projet, aux majorités requises (peuple et cantons pour les textes constitutionnels, peuple seul pour les normes législatives) et aux possibilités de recours au Tribunal fédéral.

En résumé, les difficultés pratiques incitent au retrait de la nouveauté:

Une procédure d'une telle complexité est quasiment impossible à mettre en

pratique, et en tout état de cause, il faudrait plus de sept ans pour traduire dans les faits la volonté populaire. Cette réalité n'est pas de nature à renforcer le crédit des institutions. Du reste, aucun des deux conseils n'est entré en matière sur le projet relatif à la mise en œuvre de l'initiative populaire générale. Le mandat constitutionnel n'étant pas rempli, il doit être retiré.

En effet, le Conseil fédéral a bien élaboré un projet de loi pour mettre en œuvre l'initiative populaire générale. Mais vu le refus des Chambres d'entrer en matière, l'exécutif s'est finalement rallié aux propositions de la Commission des institutions du Conseil national³.

Pour une fois, le pouvoir fédéral se range derrière le point de vue de *La Nation*. Ce cas est suffisamment rare pour être signalé. Il restera à convaincre le peuple et les cantons de revenir en arrière sur leur vote erroné de 2003. Les droits populaires doivent rester simples et compréhensibles, sans quoi ils risquent de perdre leur raison d'être.

ANTOINE ROCHAT

¹ *La Nation* N° 1659 du 27 juillet 2001, N° 1695 du 13 décembre 2002 et N° 1697 du 10 janvier 2003.

² *Feuille fédérale* 2008 pp. 2549 à 2563.

³ *FF* 2008 pp. 2565 et 2566.

Qui a écrit cela ?

Etre gouverné, c'est à chaque opération, à chaque transaction, à chaque mouvement, être noté, enregistré, recensé, tarifé, timbré, toisé, coté, cotisé, patenté, licencié, autorisé, apostillé, admonesté, empêché, réformé, redressé, corrigé. C'est, sous prétexte d'utilité publique et au nom de l'intérêt général, être mis à contribution, exercé, renfermé, exploité, monopolisé, concessionné, pressuré, mystifié, volé; puis, à la moindre résistance, au premier mot de plainte, réprimé, amendé, vilipendé, vexé, traqué, houspillé, assommé, désarmé, emprisonné, fusillé, mitraillé, jugé, condamné, déporté, sacrifié, vendu, trahi, et pour le comble joué, berné, outragé, déshonoré. Voilà le Gouvernement, voilà sa justice, voilà sa morale.

Cette harangue est de la plume de Pierre-Joseph Proudhon; elle est extraite de *Idée générale de la Révolution au XIX^e siècle*. Monsieur Jean-Christophe de Mestral à Aubonne nous a fourni la

réponse exacte et gagne l'abonnement mis en jeu.

L'anarchisme n'est pas vraiment l'objet du propos poétique de notre nouvelle citation. Son auteur nous a pourtant habitués à plus de provocation:

Il est vrai que ce monde où nous respirons mal / N'inspire plus en nous qu'un dégoût manifeste, / Une envie de s'enfuir sans demander son reste, / et nous ne lisons plus les titres des journaux.

Nous voulons retourner dans l'ancienne demeure / Où nos pères ont vécu sous l'aile d'un archange, / Nous voulons retrouver cette morale étrange / Qui sanctifiait la vie jusqu'à la dernière heure.

Nous voulons quelque chose comme une fidélité / Comme un enlacement de douces dépendances, / quelque chose qui dépasse et contienne l'existence; / Nous ne pouvons plus vivre loin de l'éternité.

Le premier lecteur à nous citer la référence exacte gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.

Les Eunuques du parlement

Le plus vaudois de mes amis genevois m'a mis dans les pattes un livre au titre délicieusement politiquement incorrect: *Le Bal des eunuques: De l'impuissance parlementaire à Genève et en Suisse*¹. Cet ouvrage rédigé par un député libéral et un journaliste issu du *Journal de Genève* ne nous apprend rien de sulfureux ou ébouriffant sur les arcanes de nos parlements, mais il est intéressant car il vient d'hommes du sérail gardant les mains dans le pétrin.

Reprenant une distinction classique en droit constitutionnel, les auteurs assignent au parlement trois fonctions fondamentales: la fonction de législation, de représentation et de contrôle (de l'activité gouvernementale, aussi exercée en Suisse par la démocratie directe), auxquelles certains ajoutent la fonction élective (Conseil fédéral, juges, haut fonctionnaires).

Pour toutes ces missions, les auteurs relèvent que le parlement n'arrive plus à jouer correctement son rôle, voyant son pouvoir réel se réduire aux fils des ans.

La cause en est d'une part la structuration des forces politiques en partis: «*Comme le souligne Marcel Gauchet, il est apparu au début du siècle dernier déjà que, avec la structuration des forces sociales en partis, "la démocratie se faisait organisation de l'antagonisme politique aux antipodes de son idéal classique de dégageant d'une volonté unitaire par la libre délibération des individus."*»² [...] *Ce comportement relève d'une "pseudo-hostilité" diagnostique le député psychiatre Claude Aubert.*³ [...] *Pour preuve les débats qui durent des dizaines d'heures pour des projets adoptés à l'unanimité. Pour preuve également, les grandes claques sur les épaules, les rires et les verres partagés en toute fraternité à la buvette juste après s'être écharpé en séance. Des attitudes que l'on retrouve également à Berne. Les parlementaires les*

plus durement opposés aux Chambres sont en effet "potes comme cochons" dès qu'ils se retrouvent au sein du FC Nationalrat, le club de foot des parlementaires... Cet antagonisme d'apparat, pour risible qu'il puisse paraître, n'en a pas moins des conséquences déplorable sur la vie parlementaire de ce pays. Il tend tout d'abord à dépouiller les débats de leur dimension constructive et à les vider ainsi de leur raison d'être. Il participe ensuite, par le ridicule des postures, à la désacralisation globale que connaît le politique au sein du grand public.»

Une autre cause de faiblesse des parlements, aux yeux des auteurs, est le lien qu'entretiennent les parlementaires de milice avec des groupes d'intérêt particuliers (conseil d'administration, de fondation, secrétariat d'association), qui les empêcherait de ne représenter que l'intérêt général. La médiatisation du politique et la dictature de l'immédiat qu'elle lui impose détournent également les parlements des débats de fond pour se perdre en gesticulations destinées à assurer aux élus une existence cathodique. «*Plus crûment dit, à la manière de Daniel S. Miéville, (la politique) "c'est un créneau événementiel par excellence. On y trouve tous les éléments de la télé-réalité. C'est payé par la Confédération et les cantons, il n'y a pas besoin d'en écrire le scénario. Ça manque juste un peu de sexe..."*»⁴

Cependant, la principale explication à la perte de pouvoir des parlementaires serait le système de milice qui rend par trop inégal le rapport entre quelques centaines de parlementaires amateurs face à un exécutif s'appuyant sur une administration professionnelle. Le parlement dépend des juristes, des statisticiens, des experts de l'administration qui préparent les projets de loi, conduisent la procédure de consultation, appliquent enfin les lois une fois votées. Face à ce pro-

blème, les auteurs, s'ils se gardent de proposer un produit miracle pour sauver la démocratie, estiment qu'une professionnalisation des députés qui seraient secondés par une armée de fonctionnaires permettrait au parlement de regagner du poids face à l'administration gouvernementale.

MM. Gauthier et Praplan perçoivent pourtant bien que la semi-professionnalisation de nos parlements conduit déjà à la création d'une caste de politiciens qui représentent de moins en moins la société dans son ensemble. Les universitaires, particulièrement juristes, les paysans, les fonctionnaires et les secrétaires d'association sont beaucoup plus nombreux parmi les rangs des députés que dans la population.

Les auteurs ne semblent par contre pas percevoir que des députés professionnels, ne tirant d'autres revenus que ceux de leur charge, dépendant de fonctionnaires leur préparant les dossiers, finiront par ne plus être que des magistrats entièrement intégrés dans l'administration étatique. Leur souci principal sera de représenter l'Etat auprès de leurs administrés et ils seront totalement dépendants financièrement de leur réélection (ou du placard doré que pourrait leur octroyer le gouvernement en cas de bons et loyaux services). C'est cette évolution que nous observons chez nos voisins français ou allemands, et plus encore aux Etats-Unis.

Vouloir lier les tâches de législation et de représentation des citoyens dans un même corps ne peut conduire qu'à une aporie. Nos représentants doivent représenter les intérêts divers de tous les corps de la population, des plus humbles aux plus prestigieux, alors que nous voudrions que nos lois soient le fruit de la réflexion et du travail des personnes les plus compétentes pour dégager le bien commun et

le traduire dans des lois concises et aisément applicables. En un mot, si nous voulons les lois les meilleures, nous devons en confier la rédaction aux plus aptes, qui devront préalablement avoir entendu les arguments et propositions de tous les groupes d'intérêt particuliers touchés par l'application de ces lois.

Il faut donc accepter que ceux qui font les lois ne puissent être les mêmes que ceux qui représentent les intérêts des citoyens face au législateur. On ne peut en même temps se faire l'avocat de l'intérêt général et de l'un ou l'autre intérêt particulier.

A notre sens, il faut donc séparer les fonctions de législation et de représentation. Pourquoi ne pas franchement confier au seul gouvernement la tâche de rédiger les lois dans le sens du bien commun? Un gouvernement qui, pour pouvoir réfléchir et décider de manière libre, devrait être dégagé de la pression des réélections. Au parlement, la fonction de représentation: un parlement composé de députés dont la fonction serait clairement de représenter face au législateur les intérêts particuliers (des professions, des communautés locales, des groupes d'intérêt et non de partis divisant artificiellement la société).

Si ce genre de réflexion s'oppose à l'idéologie de la démocratie parlementaire, en lisant *Le Bal des eunuques*, il apparaît qu'elle n'est peut-être pas si éloignée de la tendance réelle observable dans nos sociétés occidentales.

OLIVIER KLUNGE

¹ Renaud Gautier, Pascal Praplan, Genève, Editions Slatkine, 2006.

² *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, p. 190 (cité en pages 73 s.).

³ Cité en page 78.

⁴ Cité en page 120.

Aspects de la vie Vaudoise

Vin et football: il y a ballon et ballon...

(fm) Plusieurs de nos lecteurs (et rédacteurs de *La Nation*...) ne voient pas arriver d'un bon œil (c'est un euphémisme!) l'événement sportif de l'année: l'Eurofoot 2008. A ces personnes, nous voulons dire qu'à quelque chose malheur est bon: la maison Schenk SA, sise à Rolle, vient en effet de décrocher un contrat d'exclusivité avec l'UEFA (Union des associations européennes de football) pour les vins servis aux invités des restaurants et zones VIP de tous les stades de Suisse accueillant la compétition. Douze vins ont été sélectionnés, dont dix vaudois. Nul doute qu'il s'agit là d'une excellente nouvelle pour la promotion de nos crus. Et si l'équipe suisse ne parvient pas à se qualifier au premier tour, une présence vaudoise sera au moins assurée jusqu'en demi-finale (la finale ayant lieu à Vienne)...

Autre promotion:

«L'exception Lavaux» sur France 3

(fm) Il n'est pas trop tard pour revenir sur l'excellente émission télévisée de France 3, *Des Racines et des Ailes*, diffusée le 23 avril dernier et consacrée en bonne partie à Lavaux. Près de quatre millions de téléspectateurs français (plus de 140000 en Suisse) ont pu admirer le Beau-Rivage Palace à Ouchy, d'où était présentée l'émission,

et les rives lémaniques de Lausanne à Montreux, avec, entre autres, les interviews bien savoureuses (l'accent!) d'un pêcheur et d'un vigneron. L'Office du Tourisme du canton de Vaud ne pouvait rêver meilleure publicité. Toutefois, si des touristes Français ont, par ce biais, l'idée de passer leurs vacances chez nous, il faudra leur rappeler que «l'exception Lavaux» n'est pas tout le Pays de Vaud, tant s'en faut (voir à ce sujet l'article d'Eric Werner dans *La Nation* N° 1836 du 9 mai 2008).

Patrimoine construit: maison bernoise sauvée de la destruction

(fm) Au nord du Gros-de-Vaud, le village de Penthérez possède, près de l'église, une maison bernoise datant de 1700 environ. Pour les amoureux du patrimoine, c'était un crève-cœur que de voir cette bâtisse, inhabitée depuis 1920, se déliter année après année. Traversant le village il y a quelques temps, nous fûmes agréablement surpris de voir le bâtiment couvert d'échafaudages: c'est donc qu'on avait entrepris de le restaurer. *24 heures* du 14 mai dernier nous apprend que l'heureuse propriétaire est architecte aux Monuments et sites du canton de Vaud: elle aura ainsi l'occasion de mettre personnellement en pratique ses connaissances sur l'art difficile de la restauration.

Le Coin du Ronchon

Un mois d'enfer

Nous allons avoir un mois de juin détestable. En matière de météo, on ne sait pas encore; cela laisse quelque espoir aux personnes qui n'ont que cette seule préoccupation. En matière de sport, en revanche, on nous annonce un grand tournoi de balle-à-pied qui passionnera une proportion non connue de la population, permettra à quelques amateurs avertis d'assumer la part de niaiserie qui sommeille en eux et infligera au reste du monde son habituel cortège de calamités: bagarres, hurlements nocturnes, concerts de klaxon, omniprésence médiatique et absentéisme professionnel. Parmi les risques potentiellement plus graves bien qu'impliquant un nombre de victimes forcément plus faible, on signalera la menace d'attentats islamistes dirigés spécifiquement contre l'événement en question, histoire de rappeler que le sport est un facteur d'amitié entre les peuples. Enfin, toujours en relation avec ce mois de compétitions, la presse met en garde contre une recrudescence de la violence domestique. Cette dernière, sur la base de statistiques anglaises, pourrait augmenter jusqu'à 30% les soirs de matches; 40% des cas seraient dus à l'alcool, ce qui ne dit rien des 60% d'autres raisons, ni sur la proportion d'hommes battus par leur femme.

Et pourtant... En juin, notre plus grande inquiétude ne viendra pas des ballons, mais des vélos. L'Etat de Vaud, dans un grand élan de maoïsme écolo-moralisateur, exhorte en effet tous ses employés à se rendre au travail à vélo pendant un mois. On frémit à l'idée qu'une proportion substantielle des personnes concernées – on parle ici du plus gros employeur du canton! – décide d'obtempérer: n'avons-nous donc pas déjà assez de cyclistes lents, zigzagants, irascibles et inopportuns sur nos routes? Surtout que l'administration vaudoise, nous dit-on, est «la seule administration cantonale de Suisse romande qui a choisi d'offrir la possibilité de participer à tous ses employé-e-s». C'est très généreux et cela évitera de devoir sanctionner des personnes qui auraient pris la liberté de venir travailler à vélo sans y être invitées.

Reste à savoir si nos routes seront bloquées par un raz-de-marée de «deux-roues» ou par des manifestations de fonctionnaires en colère – en plus de celles des «fans de foot» en liesse. Car l'action s'intitule «A vélo au boulot», et l'on se doute qu'une moitié au moins de ce slogan suscitera quelque grogne dans les syndicats de la fonction publique.

LE RONCHON